



Palaiseau, le 19 septembre 2022

**Conseil Académique :**  
**avis sur le projet de collaboration scientifique LVMH – IP Paris**

Conformément aux statuts de l'Institut Polytechnique de Paris, le Conseil Académique est consulté en amont de toute délibération du Conseil d'administration ayant trait à la politique scientifique de l'institution. Pour cette raison, les membres du Conseil Académique ont été amenés à rencontrer les responsables des activités de recherche de LVMH en rapport avec le projet d'implantation sur l'Innovation Park de l'institut, sur les terrains appartenant à l'EPA-PS (projet Gaïa). Deux rencontres ont été organisées : le 5 juillet 2021 et le 2 septembre 2022. En amont de sa réunion du 12 septembre 2022, le Conseil a également reçu un document général de présentation (qui a été partagé lors de diverses réunions à l'École Polytechnique), ainsi que trois présentations exposant les propositions de collaborations, respectivement avec le centre interdisciplinaire E4H et les départements de chimie d'une part (centre Interdisciplinaire en Science des Matériaux M4S), et le département d'informatique d'autre part (Future for Computing Initiative – F4C). En revanche le Conseil Académique n'a pas reçu de version, même préliminaire, de l'accord cadre, qui doit préciser les modalités de la collaboration scientifique entre LVMH, l'École Polytechnique et l'Institut Polytechnique de Paris, et le regrette.

Au vu de ces circonstances, et suite aux discussions menées en son sein, le Conseil Académique ne peut en l'état émettre un avis sur le projet de collaboration actuel. Il prend toutefois acte de la qualité des échanges déjà menés, et préconise d'approfondir, de préciser les contours de ce projet, en particulier en termes d'engagements concrets, avant d'aller plus loin.

Par ailleurs, au-delà de ce projet de collaboration avec LVMH, le Conseil Académique souhaite souligner plus généralement un certain nombre d'éléments importants concernant l'Innovation Park :

- Le Conseil Académique est conscient de l'importance des collaborations avec les entreprises pour soutenir le développement scientifique de l'Institut. En revanche il estime nécessaire de poser clairement les bases de telles collaborations dans le cadre d'implantations sur l'Innovation Park : l'Institut

devrait se doter d'un cadre clair énonçant les conditions a minima pour une implantation (notamment les conditions financières), et détaillant les modalités du processus de recherche et de négociation avec les entreprises candidates. L'implantation d'entreprises sur l'Innovation Park devra se faire de façon transparente et en phase avec la stratégie scientifique d'IP-Paris. Le Conseil Académique propose donc que les instances d'IP-Paris communiquent un bilan et un plan d'action concernant ce sujet, et suggère qu'il se donne les moyens d'attirer une pluralité d'entreprises de tailles diverses, qui permettent la mise en place de projets collaboratifs garantissant, pour l'ensemble des partenaires, une recherche de qualité.

- Toute entreprise souhaitant s'implanter sur l'Innovation Park devrait s'impliquer sur le long terme et co-construire le projet scientifique avec les centres de recherche de l'Institut. En l'état actuel des propositions faites par LVMH et les départements et centres interdisciplinaires, force est de conclure qu'il faudra encore beaucoup de travail pour préciser les contours des collaborations et les montants des financements envisagés.

- Le Conseil Académique estime que la part du mécénat dans ces financements doit être très importante, afin de laisser la plus grande liberté aux centres de recherche dans le choix des thématiques scientifiques soutenues.

- Enfin le Conseil Académique préconise que l'instruction de sujets tels qu'une série de collaborations majeures en lien avec un centre de recherche implanté sur l'Innovation Park soit menée à un rythme plus raisonnable, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les centres interdisciplinaires, et que les documents pertinents soient transmis dans des délais compatibles avec les activités des membres dudit Conseil.